la Convention
de la Baie James
et du Nord québécois

Comité d'examen des répercussions
sur l'environnement et le milieu social

ᑲ·ᐁᔑ·ᐊᐃᑌᑯ ᑕᓐ ᒐᔨᓴ
ᓇᓇᑲᒡᓴᑕᒃᓄᒡ
ᐋᓴᒋ

COMPTE RENDU

413e RÉUNION DU COMITÉ D'EXAMEN

(Adopté)

DATE :	27 avril 2023
ENDROIT :	Vidéoconférence (Teams)
ÉTAIENT PRÉSENTS :	Luc Lainé, président Daniel Berrouard, Québec Robert Joly, Québec Lucas Del Vecchio, GNC John Paul Murdoch, GNC Sophie Cooper, secrétaire exécutive

1) Début de la rencontre et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté tel quel.

2) Adoption du compte rendu de la 412e réunion

Le compte rendu de la 412e réunion est adopté tel quel.

Action : Faire traduire et classer le CR 412.

3) Suivi de la correspondance

Le suivi de la correspondance entre le 30 mars 2023 et le 27 avril 2023 est présenté à l'Annexe A.

4) Projet hydroélectrique Eastmain-1-A et dérivation Rupert
N/Réf : 3214-10-017

- Pour information

a) Suivi des débris ligneux dans les biefs Rupert – 2015

ATTENDU QUE le Comité d'examen (COMEX) a reçu, le 21 mars 2017, pour information, le rapport de suivi des débris ligneux dans les biefs Rupert (2015) pour le projet hydroélectrique Eastmain/Rupert. Ce suivi a été réalisé par le promoteur afin de répondre aux exigences de la condition 5.1 du certificat d'autorisation délivré le 24 novembre 2006 ainsi que de la condition 1 de la modification du certificat d'autorisation délivré le 28 juillet 2008.

Les objectifs du suivi étaient d'évaluer l'efficacité du déboisement par les agents naturels (glace, vague, vent) ainsi que le comportement des débris ligneux, de repérer les zones d'accumulation, de prévoir le comportement futur des débris ligneux et d'élaborer un programme de ramassage des débris ligneux pour faciliter la navigation, principalement dans les secteurs déboisés.

Les observations faites dans le cadre du programme de suivi des débris ligneux dans les biefs Rupert ont démontré que le déboisement par les agents naturels se fait à un rythme beaucoup plus lent que prévu et génère une très faible quantité de débris ligneux. Selon les observations des suivis de 2011, 2012 et 2015, aucune masse ou accumulation de débris ligneux n'entrave l'utilisation des corridors de navigation identifiés par les maîtres de trappe ou ne compromets la sécurité d'exploitation des ouvrages hydrauliques. Devant ce constat, la fréquence des travaux de ramassage des débris ligneux a été révisé. Les résultats de l'analyse prévisionnelle par zone sensible pour l'année 2015 confirment la faible probabilité que des travaux de ramassage et d'élimination de débris ligneux soient nécessaires le long des corridors de navigation à l'intérieur d'un horizon de 5 ans et même au-delà. Le promoteur suggère de poursuivre la surveillance habituelle minimale des ouvrages et de réaliser, au besoin, le nettoyage des débris ligneux qui pourraient s'y accumuler.

ATTENDU QUE les membres du COMEX ont pris connaissance du document transmis par le promoteur et considèrent que le suivi effectué a atteint les objectifs fixés. Toutefois, comme il a été mentionné dans les rapports de suivi des conditions de navigation, la présence de tourbières flottantes n'est pas à négliger. Les utilisateurs ont notamment soulevé qu'une vigilance accrue est nécessaire lors de la navigation dans les secteurs ciblés en raison de la présence des tourbières flottantes. Avec le désir de réappropriation du territoire par les communautés, comme il a notamment été soulevé lors des consultations sur l'utilisation du territoire, il reste important de maintenir l'accès et d'assurer la sécurité de la navigation.

ATTENDU QUE le COMEX transmettra une lettre à l'Administrateur provincial pour mentionner qu'il a bien pris connaissance du rapport. Le Comité d'examen demande d'être informé si la situation évolue ou si des problématiques sont soulevées par les utilisateurs, auquel cas des actions devraient être entreprises si jugées nécessaires.

#2023-0427-01 : *de transmettre à l'Administrateur provincial une correspondance pour l'informer que les membres du COMEX ont pris connaissance des documents transmis par le promoteur. Le COMEX demande d'être informé si la situation évolue ou si des problématiques sont soulevées par les utilisateurs du territoire.*

Action : Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial

b) Suivi de l'hydrologie, de l'hydraulique et du régime thermique en milieu continental – 2016

ATTENDU QUE le Comité d'examen (COMEX) a reçu, le 4 septembre 2018, pour information, le rapport de suivi de l'hydrologie, de l'hydraulique et du régime thermique en milieu continental (2016) pour le projet hydroélectrique Eastmain/Rupert. Ce suivi a été réalisé par le promoteur afin de répondre aux exigences de la condition 5.1 du certificat d'autorisation délivré le 24 novembre 2006 ainsi que de la condition 1 de la modification du certificat d'autorisation délivré le 28 juillet 2008.

Le rapport présente les débits, niveaux et températures de l'eau mesurés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2016 sur l'ensemble de la zone d'étude du projet (les rivières Rupert, Lemare et Nemiscau ainsi que les biefs Rupert). Les résultats indiquent que les débits réservés associés à tous les ouvrages ont été restitués tout au long de l'année 2016. Sur tous les bassins versants touchés par le projet, les apports ont été semblables aux normales attendues à long terme. Les mesures de températures de l'eau sur le cours de la rivière Rupert indiquent que l'eau sortant du barrage est légèrement plus fraîche en été et plus chaude à l'automne que celle du lac Mesgouez, laquelle reflète la température de la rivière Rupert à l'état naturel. Les écarts avec la température de l'eau du lac Mesgouez s'amenuisent à mesure que l'eau s'écoule vers l'aval et, en aval du PK 290, les températures de l'eau ne sont plus modifiées par le projet.

ATTENDU QUE les membres du COMEX ont pris connaissance du document transmis par le promoteur et considèrent que le suivi démontre que les différents ouvrages de contrôle ont permis le maintien des débits réservés et des niveaux d'eau dans les cours d'eau et lacs, tel que demandé dans le certificat d'autorisation. Cependant, aucune discussion ou conclusion n'est présentée, ne permettant pas d'établir des liens entre les suivis des indicateurs physiques de l'état de l'environnement et le milieu biologique. De plus, le rapport n'indique pas si des suivis subséquents sont prévus ou s'il serait requis de prolonger ce suivi, mais précise toutefois que « *De nouveaux jaugeages sont recommandés pour le printemps 2017 et les relations seront mises à jour au besoin.* ».

ATTENDU QUE le COMEX transmettra une lettre à l'Administrateur provincial pour mentionner qu'il a bien pris connaissance du rapport et qu'il n'a pas de commentaire à formuler pour l'instant. Cependant, le Comité d'examen demande d'être informé si des modifications seront apportées au suivi en cours.

#2023-0427-02 : *de transmettre à l'Administrateur provincial une correspondance pour l'informer que les membres du COMEX ont pris connaissance des documents transmis par le promoteur. Le COMEX demande d'être informé si des modifications seront apportées au suivi en cours.*

Action : Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial

c) Suivi de la végétation riveraine et aquatique, Suivi environnemental en phase exploitation (2015 et 2018)

ATTENDU QUE le Comité d'examen (COMEX) a reçu, le 5 avril 2017 et le 20 juin 2022, pour information, les rapports de suivi de la végétation riveraine et aquatique 2015 et 2018, respectivement, pour le projet hydroélectrique Eastmain/Rupert. Ces suivis ont été réalisés par le promoteur afin de répondre aux exigences des conditions 5.1 et 5.19 du certificat d'autorisation délivré le 24 novembre 2006 ainsi que de la condition 1 de la modification du certificat d'autorisation délivré le 28 juillet 2008.

Les suivis de la végétation riveraine et aquatique visent à évaluer les changements prévus dans le secteur des biefs Rupert, dans le tronçon à débit réduit de la rivière Rupert, dans l'estuaire de la Rupert ainsi que dans la baie de Rupert. Les objectifs des suivis étaient de décrire la colonisation végétale des rives des biefs Rupert, de décrire la végétation riveraine et aquatique du tronçon à débit réduit de la Rupert et de l'estuaire de la Rupert après la dérivation, d'observer les effets des ensemencements de graminées sur les rives de la Rupert et d'évaluer les modifications de la végétation riveraine et aquatique (bas marais) dans la partie orientale de la baie de Rupert.

Les suivis de 2011, 2015 et 2018 ont permis de constater l'atteinte des objectifs puisque les rivages des six transects ensemencés à l'étude montrent tous une densification de leur recouvrement par la végétation et une plus grande représentativité des marécages et des marais comparativement aux rivages. Le suivi de 2018 montre une augmentation de la

richesse spécifique par rapport à 2015 pour 85 % des transects. De plus, la richesse spécifique égale ou dépasse celle de 2011 dans le cas de 22 transects, soit près de la moitié des transects inventoriés. Globalement, le nombre d'espèces inventoriées est de 7 % plus élevé qu'en 2011. Notons, cependant, que le suivi de 2015 est moins représentatif puisque les conditions hydrauliques atypiques de 2014 et 2015 ont influencé fortement la composition de la structure riveraine.

ATTENDU QUE les membres du COMEX ont pris connaissance des documents transmis par le promoteur et considèrent que les suivis effectués ont atteint les objectifs fixés. Le COMEX transmettra une lettre à l'Administrateur provincial pour mentionner qu'il a bien pris connaissance des rapports et qu'il n'a pas de commentaire à formuler pour l'instant. Le COMEX mentionnera qu'il demeure en attente de la réception du rapport de suivi de 2022.

#2023-0427-03 : *de transmettre à l'Administrateur provincial une correspondance pour l'informer que les membres du COMEX ont pris connaissance des documents transmis par le promoteur et qu'ils n'ont pas de commentaire à formuler pour l'instant. Le COMEX demeure en attente de la réception du rapport de suivi de 2022.*

Action : Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial

5) Divers

a. Chemins forestiers H et I : En analyse

Le COMEX poursuivra l'analyse du projet de prolongation des chemins forestiers H et I dans les rencontres à venir.

b. MRNF : Développement harmonieux de l'activité minière

Les membres du COMEX sont invités à remplir le questionnaire disponible sur le site Internet du MRNF concernant la démarche participative sur le développement harmonieux de l'activité minière.

c. Rapport annuel 2022-2023

La secrétaire exécutive rédige actuellement le rapport annuel et une première version sera présenté au COMEX pour la rencontre prévue en mai.

d. Projets sur l'ordre du jour des rencontres prévues pour les mois d'avril et mai 2023

- Projet de mine de lithium Baie James par Galaxy Lithium Inc.
    - Rédaction du rapport d'analyse
- Projet hydroélectrique Eastmain-1-A et dérivation Rupert

6) Prochaine réunion

La prochaine rencontre du COMEX aura lieu le 24 mai 2023, par vidéoconférence.

Annexe A Suivi de la correspondance du 30 mars 2023 au 27 avril 2023					
Projet	**De**	**À**	**Document**	**Date**	**Action - commentaires**
Projet minier Windfall par Minière Osisko N/Réf. : 3214-14-059	Andréanne Boisvert Minière Osisko	Marie-Josée Lizotte Sous-ministre MELCCFP	Étude d'impact sur l'environnement et le milieu social	Transmis le 29 mars 2023	*Pour recommandation*
	Maud Ablain MELCCFP	Luc Lainé COMEX		Transmis le 3 avril 2023 Reçu COMEX le 4 avril 2023	
Projet de mine Bachelor par Ressources Bonterra N/Réf. : 3214-14-027	Marc-André Pelletier Ressources Bonterra	Marie-Josée Lizotte Sous-ministre MELCCFP	Rapport de suivi environnemental et social 2022	Transmis le 30 mars 2023	*Pour information*
	Maud Ablain MELCCFP	Luc Lainé COMEX		Transmis le 6 avril 2023 Reçu COMEX le 6 avril 2023	
Projet de mine Troilus par Troilus Gold Corp. N/Réf. : 3214-14-025	Jaqueline Leroux Troilus Gold Corp.	Marie-Josée Lizotte Sous-ministre MELCCFP	Rapport de suivi environnemental et social post-fermeture 2022	Transmis le 24 mars 2023	*Pour information*
	Maud Ablain MELCCFP	Luc Lainé COMEX		Transmis le 6 avril 2023 Reçu COMEX le 6 avril 2023	
Projet hydroélectrique Eastmain-1-A et dérivation Rupert par Hydro-Québec N/Réf. : 3214-10-017	Mélissa Gagnon MELCCFP	Marie-Josée Grimard Hydro-Québec	Suivi des conditions 5.1, 6.9, 6.10, 6.13 et 6.19 du certificat d'autorisation	Transmis le 11 avril 2023	*Pour information*
Projet de mine de lithium Baie James par Allkem/Galaxy Lithium N/Réf. : 3214-14-055	Denis Couture Allkem/Galaxy Lithium	Marie-Josée Lizotte Sous-ministre MELCCFP	Complément d'information – Solution de rechange halde Nord-ouest	Transmis le 4 avril 2023	*Pour information*
	Maud Ablain MELCCFP	Luc Lainé COMEX		Transmis le 17 avril 2023 Reçu COMEX le 18 avril 2023	

Annexe A Suivi de la correspondance du 30 mars 2023 au 27 avril 2023					
Projet	**De**	**À**	**Document**	**Date**	**Action - commentaires**
Projet de traitement du minerai aurifère des projets Barry et Moroy au site Bachelor et augmentation du taux d'usinage par Ressources Bonterra N/Réf. : 3214-14-027	Luc Lainé COMEX	Marie-Josée Lizotte Sous-ministre MELCCFP	Transmission d'une demande d'un complément d'information	Transmis le 20 avril 2023 Accusé réception le 20 avril 2023	*Pour recommandation*